
Le concours *Nouveau talent BDFIL* s'attache à promouvoir des artistes émergent-e-s. Doté de CHF 5'000 (~ € 4'700), il s'adresse à toute personne de 15 ans et plus n'ayant jamais été publiée. Le thème de l'édition 2020 est « **SPAGHETTI** ». Les lauréat-e-s des trois prix BDFIL seront invité-e-s à séjourner au festival (18-19 septembre 2020). Le délai de participation est fixé au mardi 30 juin 2020 (date du cachet de la poste faisant foi).

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours *Nouveau talent BDFIL* 2020 est ouvert à toute personne de 15 ans et plus dont le travail n'a jamais été publié sous forme d'album ou de manière régulière dans un média à grand tirage, y compris les blogs hébergés et/ou relayés par des revues ou éditeurs en ligne. Les participant-e-s dont le travail est en cours de publication au 30 juin 2020 seront disqualifié-e-s. Chaque participant-e ne peut adresser qu'un seul projet. Les travaux collectifs ne sont pas acceptés. Les lauréat-e-s des précédentes éditions du concours, mentions spéciales exceptées, ne sont pas autorisé-e-s à participer.

2. PROJET À SOUMETTRE

Chaque projet doit présenter une bande dessinée originale complète, en une planche, avec ou sans texte, en étroite relation avec le thème du concours : **“Spaghetti”**. Ce thème peut être librement interprété. Le projet doit impérativement être présenté sur un support de format A4 ou A3 et à la française (vertical). Les projets ne respectant pas le thème et/ou le format seront automatiquement exclus du concours. Le style, la forme, ainsi que les matériaux utilisés pour le projet sont laissés au libre choix de l'auteur/trice. La langue utilisée pour les éventuels textes et dialogues doit être le français, l'allemand, l'anglais ou l'italien.

Procédure d'inscription :

- 2.1) Les coordonnées du/de la participant-e doivent obligatoirement figurer de manière lisible au dos du projet : nom, prénom, date de naissance (jour/mois/année), adresse postale complète, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile) et adresse e-mail.
- 2.2) L'inscription doit obligatoirement être confirmée via un formulaire en ligne à remplir par le/la participante, sur la page www.bdfil.ch/concours-nouveau-talent-2020. Si vous n'avez accès à aucune connexion internet, contactez-nous au +41 (0)21 312 78 10.

3. DÉLAI DE PARTICIPATION

Les participant-e-s au concours doivent adresser leur projet à l'adresse de BDFIL (BDFIL, Concours Nouveau talent, Place de la Cathédrale 12, 1005 Lausanne - Suisse) pour le **mardi 30 juin 2020 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi). **Si l'envoi est effectué dans la semaine précédente ou en date du 30 juin 2020, merci de l'affranchir en courrier prioritaire.** L'envoi d'un projet induit l'acceptation du présent règlement. Le formulaire en ligne (mentionné en point 2.2) doit également être rempli d'ici au mardi 30 juin 2020.

4. MODE D'ENVOI/DE DÉPÔT

Chaque projet (original ou impression) doit parvenir à BDFIL à plat, non plié et non roulé, dans un emballage lui garantissant une protection idéale. BDFIL adressera par e-mail, et pour le vendredi 17 juillet 2020 au plus tard, un accusé de réception des projets reçus. Les envois provenant de pays autres que la Suisse indiqueront : «aucune valeur commerciale»* sur le document de douane. Le dépôt des projets au bureau de BDFIL est uniquement possible du lundi au vendredi, de 14h à 17h, jusqu'au mardi 30 juin 2020 inclus.

* BDFIL décline toute responsabilité en cas de blocage du projet aux douanes et ne s'engage pas à payer les frais additionnels liés à des déclarations de valeur.

5. JURY

Le jury du concours sera composé de professionnel-le-s. Il appréciera le respect des conditions du présent règlement, l'originalité ainsi que les qualités particulières du scénario (réalisation, découpage, etc.) et du travail graphique.

6. RÉSULTATS ET PRIX

1^{er} Prix CHF 2'000 (~ € 1'875) | 2^e Prix CHF 1'500 (~ € 1'400) | 3^e Prix CHF 1000 (~ € 940)

Les trois lauréat-e-s seront averti-e-s personnellement, par téléphone et par courriel, le **vendredi 31 juillet 2020** au plus tard. Leurs noms ainsi que des reproductions de leurs projets seront communiqués aux médias et affichés sur www.bdfil.ch dès le mardi 15 septembre 2020. Le jury pourra, au-delà des trois prix, décerner une ou plusieurs mentions spéciales pour distinguer des projets. Les mentions spéciales seront, sauf disposition particulière, des récompenses honorifiques, non dotées. En cas d'ex-aequo, le montant du prix est partagé entre les deux lauréat-e-s.

Aucune correspondance ne peut être échangée au sujet du concours. Toute voie juridique est exclue. Les lauréat-e-s des prix BDFIL domiciliés en Europe occidentale sont invité-e-s au festival (accréditation, frais de déplacement, hébergement et repas à la charge du festival) pour la cérémonie de remise des prix. Les lauréat-e-s hors Europe occidentale profitent du même avantage, à l'exception des frais de déplacement (couverts à hauteur maximale de CHF 500.- sur présentation des justificatifs). Les lauréat-e-s domicilié-e-s en Suisse obtiendront une accréditation au festival, les repas et les remboursements de leur frais de transports (sur présentation des justificatifs).

7. EXPOSITION DU CONCOURS

Les projets reçus feront l'objet d'une exposition dans le cadre du festival. Une partie des projets sera accrochée et l'autre consultable dans des classeurs présents dans l'exposition.

8. PRIX DU PUBLIC

Un prix du public, doté de CHF 500 (~ € 470), sera attribué dans le cadre du festival. Son ou sa lauréat-e sera contacté-e et annoncé-e lundi 20 septembre 2020 sur www.bdfil.ch. Tous les projets peuvent remporter le prix du public.

9. PROPRIÉTÉ DES PROJETS

Les projets primés demeureront propriété du festival. Aucun droit ne pourra être perçu par leur-e-s auteurs/trices pour les publications réalisées dans la presse ou dans le cadre de la promotion de BDFIL (catalogues, livres- anniversaire, expositions, etc.). L'auteur/trice peut néanmoins publier sa planche dans le cadre d'autres projets (site web, exposition etc), **à partir du jeudi 17 septembre 2020**.

10. RETOUR DES PROJETS

10.1) Les projets peuvent être retirés au bureau de BDFIL, Place de la Cathédrale 12, Lausanne, **dès le lundi 28 septembre 2020 et jusqu'au jeudi 29 octobre 2020 sur rendez-vous pris au préalable, au +41 (0)21 312 78 10 ou via info@bdfil.ch**.

10.2) Retour des projets par courrier postal moyennant la prise en charge des frais de port par le/la participant-e. Deux marches à suivre sont possibles pour le versement des frais de port :

- Via un versement sur le compte CCP de BDFIL. Le versement est à adresser au compte «Fondation lausannoise pour le rayonnement de la BD/1000 Lausanne», au numéro de compte CCP 17-792534-7. Merci d'indiquer la mention «Concours Nouveau talent BDFIL 2020», ainsi que vos nom et prénom, lors de votre versement ;
- Via une enveloppe contenant le montant cash (voir ci-dessous) des frais de port, jointe à l'envoi du projet. Calcul des frais de ports pour les participant-e-s : domicilié-e-s en Suisse (CHF 12), en Europe occidentale (€ 15), hors Suisse et hors Europe occidentale (€ 25).

Ces participations financières sont destinées à couvrir les frais postaux et la logistique liée au retour des projets. Les projets réclamés seront retournés en **courrier normal**, d'ici le jeudi 29 octobre 2020. BDFIL décline toute responsabilité en cas de perte par les services postaux compétents.

11. RESPONSABILITÉ

Le festival recommande aux participant-e-s de réaliser, à toute fin utile, une copie de leur projet. Il décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des projets.

POUR TOUTE INFORMATION

BDFIL, Concours Nouveau talent, Place de la Cathédrale 12, 1005 Lausanne (Suisse)
Tél. +41 (0)21 312 78 10 info@bdfil.ch, www.bdfil.ch